Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_01-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2026 N°1

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le DOUZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **18**

PRESENTS :
M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, M. Loïc LORRE,

EXCUSE :
Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 6 novembre 2026

1 – AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE DINAN AGGLOMERATION

Le Maire rappelle que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit, à l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte a pour objet de préciser les relations entre Dinan Agglomération et ses 64 communes membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux à la vie et aux décisions communautaires.

Le calendrier de la démarche a été le suivant :

– par délibération du 27 avril 2026, le conseil communautaire de Dinan Agglomération s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;

– le projet de pacte a été co-construit dans le cadre d'un groupe de travail associant 19 élus communautaires volontaires ;

– la conférence des maires, réunie le 12 octobre 2026, a rendu un avis favorable sur le projet de pacte ;

– le projet de pacte a été transmis aux communes membres le 13 octobre 2026 pour recueillir l'avis de leur conseil municipal, dans un délai de deux mois ;

– l'adoption du pacte de gouvernance sera proposée au conseil communautaire du 14 décembre 2026.

Le projet de pacte s'articule notamment autour :

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_01-DE

– des valeurs fondatrices partagées (confiance, transparence, intérêt communautaire, solidarité, subsidiarité, diversité, co-construction, équité territoriale, partenariat)

– des engagements des élus communautaires ;

– de la présentation des instances de gouvernance et du circuit de décision communautaire ;

– de la présentation d'instances créées à l'initiative des élus;

- *de la présentation des éléments créant du lien entre l'Agglomération et les communes.*

Le projet de pacte de gouvernance est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de rendre ***un avis sur ce projet.***

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses artic

les L. 2121-29, L. 5211-11-2

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération du 27 avril 2026 relative à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;

Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 12 octobre 2026 ;

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par Dinan Agglomération le 13 octobre 2026 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, ***après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet ;***

Considérant que le pacte de gouvernance a vocation à organiser les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres et à favoriser l'association des élus municipaux à l'action Communautaire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **(19 voix favorables)**

- ***ÉMETRE un avis*** *FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération ;*
- ***AUTORISE*** *Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Dinan Agglomération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

Le Maire,
Olivier JAVAUDIN